



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**PROLONGATION DE L'ARRETE PORTANT SUR LA RESTRICTION
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AU DROIT DES
TRAVAUX SUR LE BD AMBROISE CROIZAT.**

Arrêté de Police N° 31/2018 du 12 avril 2018.

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

*Vu l'article L.2212-2 du Code Général des collectivités
Territoriales*

*Vu la demande écrite formulée par le groupe SNEF,
Considérant qu'il convient de prolonger l'arrêté n° 103/2017 du
26 décembre 2017 afin de prendre toutes les mesures de
nature à assurer le bon ordre et la sécurité sur le Boulevard
Ambroise Croizat dans le cadre du déploiement du réseau Fibre
Optique.*

ARRETE

ARTICLE 1

*L'arrêté N° 103/2017 du 26 décembre 2017 est prorogé jusqu'au
mardi 26 juin 2018.*

ARTICLE 2

*Les dispositions de l'arrêté du N° 103/2017 du 26 décembre 2017
restent inchangées.*

Fait à GUESNAIN, le 12 avril 2018

*Le Maire,
Maryline Lucas*

